



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE ET LOIR

Direction régionale des
entreprises, de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Région Centre-Val
de Loire
Unité
Départementale
D'Eure et Loir

RECEPISSE DE MODIFICATION DE DECLARATION
D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE
N°SAP/809262017

et formulée conformément à l'article L 7232-1-1 du code du travail

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce, à l'artisanat et aux services,

Vu les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet d'Eure et Loir du 1^{er} mars 2013 portant délégation de signature à Monsieur le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2013 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi à Monsieur le directeur de l'unité départementale de la Direccte d'Eure et Loir,

Le Préfet d'Eure et Loir, Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite, et par délégation, le Directeur du Travail responsable de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direccte Centre-Val de Loire,

C O N S T A T E :

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration de modification d'activité de services à la personne a été déposée le 22 juin 2016 auprès de l'Unité Départementale d'Eure et Loir de la Direccte Centre-Val de Loire par :

La Sas « MESERVICES MAISON ENFANTS SENIORS HOMESERVICES »
5 rue Claye
28100 DREUX

Siret : 80926201700019

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de modification de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de la sas « MESERVICES MAISON ENFANTS SENIORS HOME SERVICES » (représentée par sa présidente Madame Capucine DAVID-ASTRE).

La sas « MESERVICES MAISON ENFANTS SENIORS HOME SERVICES » exerce son activité selon le **mode prestataire**.

Les activités déclarées sont les suivantes :

A VALIDITE NATIONALE :

- entretien de la maison et travaux ménagers
- garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile
- accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)
- soutien scolaire à domicile
- livraison de courses à domicile
- préparation des repas à domicile et commissions
- assistance administrative à domicile
- soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes
- coordination des services à la personne, mise en relation et intermédiation.

A VALIDITE DEPARTEMENTALE (EURE ET LOIR) :

- assistance aux personnes âgées ou dépendantes, à l'exclusion d'actes de soins relevant d'actes médicaux à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L.1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales
- assistance aux personnes handicapées
- garde malade à l'exclusion des soins à moins qu'ils ne soient exécutés dans les conditions prévues par l'article L.1111-6-1 du code de la santé publique et du décret n° 99-426 du 27 mai 1999 habilitant certaines catégories de personnes à effectuer des aspirations endo-trachéales
- aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement
- accompagnement des enfants de moins de 3 ans, des personnes âgées, dépendantes ou handicapées dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, transport, actes de la vie courante)
- prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes
- garde d'enfants de moins de 3 ans à domicile.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif, ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L 7233-2 du code du travail et l'article L 241-10 du code de la sécurité sociale.

Toute modification concernant la structure (transfert de siège social, ouverture d'une nouvelle implantation...) ou les activités exercées déclarées devra, sous peine de retrait de déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'Unité Territoriale d'Eure et Loir de la Direccte Centre-Val de Loire.

La présente déclaration pourra être retirée si l'organisme agréé :

- cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°, 5° et 6° de l'article R. 7232-19 ou qui méconnaît, de façon répétée, après mise en demeure par le préfet restée sans effet, les obligations définies à l'article R. 7232-21 (états trimestriels d'activité, tableau statistique annuel et bilan qualitatif, quantitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée avant la fin du premier semestre de l'année en cours), perd le bénéfice des dispositions de l'article L. 7233-2 et des dispositions de l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale.
- exerce des activités autres que celles déclarées dans la déclaration.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

Fait à Chartres, le 27 juin 2016

Pour le préfet et par délégation du directeur régional
des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire,
Le Directeur de l'Unité Départementale d'Eure et Loir,

Patrick MARCHAND



